

DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
COMMUNE DE LANTIGNIÉ

Nombre de conseillers :  
En fonction : 15  
Présents : 11  
Votants : 12

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 novembre 2022 à 20 heures

Date de la convocation :  
15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY – Marie-Odile PELISSIER - Joffrey DUBOST - Yann BAIMA – Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Eric REISET - Julie DESCROIX - Bruno JAMBON.

Excusés : Laurent JAMBON - Jean-Claude FOUREZ (pouvoir à Eric REISET) - Cyndie JEAN - Gilles DUFOUR.

Mme Valérie BEAUMONT est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Information sur les décisions prises par délégation
3. Convention de mutualisation des services avec la CCSB
4. Convention Territoriale Globale avec la CAF
5. Amendes de police – Engagement
6. Charges d'électricité des salles communales
7. Coût énergétique pour l'organisation des conscrits
8. Départ en retraite de Pascal Hammoun
9. Droits de place pour le marché communal
10. Emplacement du panneau d'affichage
11. Point sur les travaux des commissions communales
12. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### 2. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Absence de décision prise par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

### 3. CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC LA CCSB

Le schéma de mutualisation des services 2022-2026 a été adopté par le Conseil communautaire le 3 février 2022.

Comme annoncé lors de son adoption et présenté en Commission des Maires le 13 octobre dernier, une partie des services communs de la CCSB est ouvert aux communes dans le cadre de notre mission d'accompagnement et de solidarité auprès des communes.

Ainsi une **nouvelle convention de mutualisation** est soumise à l'approbation du Conseil municipal : elle permet de regrouper sous une seule convention tous les dispositifs de mutualisation et annule et remplace toute convention préexistante. Pour bénéficier de ces services, chaque commune est invitée à approuver la convention et choisir les services auxquels elle souhaite adhérer.

L'adhésion est « à la carte » : chaque commune peut adhérer aux services de son choix.

À titre indicatif, les tarifs estimés sont de l'ordre de 100 à 150€ la demi-journée.

Les services ADS et Prévention ne connaissent pas de modification financière substantielle.

Les tarifs exacts seront adoptés par le Conseil communautaire de décembre.

Le Conseil municipal souhaite connaître les tarifs exacts avant de prendre une décision. À voir lors de la prochaine séance.

#### **4. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA C.A.F.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de Convention de Territoire Globale de services aux familles proposée par la CAF du Rhône.

Cette convention de partenariat de cinq ans sera signée à l'échelle de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et elle a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire partagé.

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF en matière de services aux familles. La Convention Territoriale Globale couvre, des domaines d'interventions variés : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap. Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes Saône-Beaujolais n'a pas la compétence jeunesse. Cette compétence jeunesse est une compétence communale. Le soutien par la CAF du Rhône des projets « jeunesse » en cours ou à venir au sein de la commune impose la signature de cette convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire ou son délégataire à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles et les éventuels avenants correspondants.

#### **5. AMENDES DE POLICE - ENGAGEMENT**

Monsieur Augay rappelle que la commune avait sollicité l'attribution d'une subvention au titre de la répartition 2022 des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à l'amélioration de la sécurité et la signalisation routière. Ces travaux sont estimés à 4 633,07 euros TTC.

Il informe que ces projets de travaux ont été retenus et qu'une subvention de 1 442 € a été attribuée à la Commune.

Elle précise que le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur l'engagement des travaux et l'acceptation de la subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- S'ENGAGE à faire réaliser les travaux désignés,
- ACCEPTE la subvention de 1 442 € allouée pour lesdits travaux dans le cadre de la répartition 2022 du produit des amendes de police
- DIT que la dépense est inscrite au compte 2188 – opération 400 sécurisation routière du budget primitif 2022.

#### **6. CHARGES D'ÉLECTRICITÉ DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement les charges d'électricité sont facturées à 0,28 € par kWh aux locataires des salles communales.

Suite à l'augmentation du coût de l'énergie, il est proposé d'appliquer une hausse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE que le coût du kWh sera facturé 0,32 € pour les locations de la salle des fêtes et de la salle des sports. Il sera basé sur le relevé de la consommation électrique des manifestations.

- DÉCIDE que, pour la salle Joseph Descroix, un forfait de 120 € comprenant la location de la salle et les charges sera appliqué.

## **7. COÛT ÉNERGÉTIQUE POUR L'ORGANISATION DES CONSCRITS**

La salle des sports n'étant pas aux normes en matière de sécurité incendie et accessibilité, le banquet et le bal des conscrits s'effectuent dans une salle d'une commune voisine. Les Classes en 3 s'inquiètent des coûts de location de salles et de charges générés par le fait de ne pas pouvoir organiser la manifestation sur la commune. Après discussion, étant donné que la salle des sports n'est pas utilisable, le Conseil municipal valide le principe d'une participation financière de 500 € pour la location d'une salle dans une commune voisine après étude des justificatifs de frais des conscrits, tant que la salle des sports n'est pas disponible pour cette manifestation.

## **8. DÉPART EN RETRAITE DE PASCAL HAMMOUN**

L'agent communal a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juin 2023 pour carrière longue. Après un tour de table des conseillers, différentes interrogations sont soulevées : recrutement d'un nouvel agent avec les qualifications requises pour la conduite des engins de voirie, recours à un prestataire, mutualisation du personnel et/ou du matériel avec une autre commune ? Le sujet demande une réflexion approfondie.

## **9. DROITS DE PLACE POUR LE MARCHÉ COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la mise en place du marché communal en septembre dernier, une régie a été créée pour les droits de place. Par délibération n°DCM/2022/07/19//04 en date du 19/07/2022, le conseil municipal a voté les tarifs des droits de place et, par nouvel acte, la gratuité des droits de place jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2022, selon la délibération n°DCM/2022/09/20//03 en date du 20/09/2022.

Madame Collonge propose qu'afin d'encourager les commerçants présents sur le marché, il soit accordé la gratuité des droits de place du marché communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE la gratuité des droits de place pour le marché communal, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

## **10. EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE**

Monsieur Bruno Jambon propose la démolition du mur situé vers l'entrée du bâtiment du CEP pour donner une meilleure visibilité au commerce. Le panneau d'affichage communal scellé sur le mur vers le bâtiment du CEP est à changer et sera déplacé aux abords de la mairie.

## **11. POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **o Voirie/Réseaux**

Fin des travaux de la réfection de la route des hameaux de La Thuillère et des Rochaux. Travail très satisfaisant réalisé par l'entreprise Eiffage financés par les crédits voirie de la Communauté de Communes.

### **o Bâtiments**

Monsieur Bruno Jambon informe que les volets battants du bâtiment école/mairie ont été changés. Travail soigné réalisé par l'entreprise Rollet.

### **o École**

Madame Pelissier s'interroge sur la circulation pendant les futurs travaux du lotissement situé à proximité de l'école. Il est proposé de consulter le coordinateur sécurité du lotisseur afin de rechercher la solution la plus sécuritaire.

○ **Finances**

Madame Beaumont informe que dans le cadre de la Convention de Partenariat Territorial, le Département du Rhône a accordé une subvention de 30 % pour les travaux de rénovation thermique du bâtiment école/mairie comprenant le remplacement des menuiseries et des volets. Cout total de l'opération = 112 390 € HT avec les subventions de la DSIL (45 %) et du Département (30 %) soit 84 292 €.

○ **Communication – Fêtes et cérémonies**

Madame Descroix explique que le goûter de Noël est prévu le dimanche 11 décembre à la salle des fêtes. Les colis de Noël seront remis aux personnes présentes ou distribués par les conseillers à celles qui n'auront pas pu se déplacer.

○ **Social**

Madame Collonge informe que 3 logements seront proposés à nouveau à la location dans l'immeuble le Letgnia. Un marché de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre avec une vingtaine d'exposants environ. Emplacement exact à définir en fonction de l'alimentation électrique.

○ **Environnement**

Monsieur Reiset propose de prendre contact avec la commune d'Ungersheim pour une prochaine visite de cette commune dite « positive ».

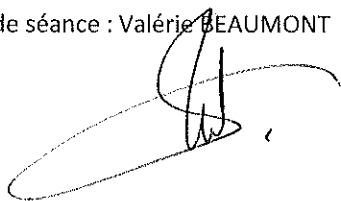
**12. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire signale que la dernière réunion des délégués de la commission voirie de la Communauté de Communes a eu lieu à Lantignié le 8 novembre dernier.

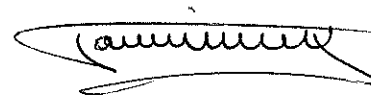
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

N° de délibération	Objet
DCM/2022/11/22/001	Convention Territoriale Globale de services aux familles
DCM/2022/11/22/002	Amendes de police 2022 - Engagement
DCM/2022/11/22/003	Charges d'électricité des salles communales
DCM/2022/11/22/004	Gratuité des droits de place du marché communal

La secrétaire de séance : Valérie BEAUMONT



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le : 21 DEC. 2022